

## Des footballeurs professionnels victimes d'une vaste arnaque immobilière



Le préjudice serait estimé à plusieurs millions d'euros...

Avec Atlantico  
Rédaction

Dans une enquête publiée ce lundi 18 février, L'Équipe révèle qu'une soixantaine de footballeurs professionnels français et étrangers seraient endettés (ruinés pour certains) après avoir effectué des placements financiers douteux dans l'immobilier. Selon L'Équipe, ces joueurs, ayant évolué en Ligue 1 et aussi dans des Championnats étrangers, auraient été arnaqués au début des années 2010 par des intermédiaires et des conseillers de gestion de patrimoine alors qu'ils pensaient faire des investissements immobiliers dans le but de défiscaliser une partie de leur salaire.

### Le préjudice s'élèverait entre 40 et 100 millions d'euros

"On investissait dans des bâtiments classés monuments historiques avec d'importants travaux à réaliser. On mettait peu d'argent sur le foncier, mais beaucoup dans les travaux à réaliser et cela nous permettait de faire d'importantes déductions d'impôts pendant les trois premières années après l'acquisition du bien", explique l'un des footballeurs à L'Équipe. Seul hic, les travaux n'ont jamais été réalisés... D'autres footballeurs ont confié que leur signature a également été imitée sur des actes d'achat auprès de notaires. Le préjudice s'élèverait entre 40 et 100 millions d'euros, selon L'Équipe. Plusieurs sportifs, passés notamment par le PSG, l'AS, Monaco, l'OL, l'OM Nantes ou Nancy, seraient encore en activité. "Quelques internationaux étrangers - dont l'un aurait perdu 8 M € - figurent aussi parmi les victimes", ajoute le journal sportif.

"Il semblerait que certains notaires et quelques banquiers aient fermé les yeux pendant plusieurs années, ce qui a facilité les choses. Des joueurs sont endettés de plusieurs millions d'euros. Certains sont ruinés", a glissé à l'Équipe Yassine Maharsi, l'avocat de plusieurs joueurs. Et d'ajouter : "Avec cette affaire, nous sommes en Ligue des champions de l'escroquerie". Le quotidien affirme que seulement deux plaintes ont été déposées contre X pour "escroquerie en bande organisée".